



Election à la Commission Administrative Paritaire des contrôleurs de l'Insee - CAP n°4



Du 29 novembre au 6 décembre, les 5,6 millions d'agents de la Fonction Publique vont voter pour leur représentant du personnel. Désormais, pour l'ensemble des agents de l'Insee, « CLIQUER C'EST VOTER »

Cette élection est primordiale car elle vous permet, dans ce cadre précis, de vous prononcer pour les représentants du personnel de votre commission administrative paritaire de contrôleur.

C'est en CAP que se décide le déroulement de votre carrière individuelle sur les points suivants :

- Sur la promotion au choix de C en B et de B1 en B+
- Sur l'avancement de grade de contrôleur 2^{ème} classe en contrôleur 1^{ère} classe
- Les mobilités géographiques
- Les recours des CREPs (compte rendu des entretiens professionnels)
- Les accueils en détachement et intégrations ;
- Les titularisations
- Les commissions disciplinaires

SEULS les représentants Force Ouvrière défendent, dans le cadre des CAP de mutations, le rapprochement de conjoint - que celui-ci travaille dans le secteur public ou privé - et les problèmes familiaux ou personnels.

Au cours du dernier mandat, vos représentants FO-Insee en CAP et leurs experts se sont attachés à :

- Vérifier l'exactitude des informations fournies par l'administration quant aux listes des agents promouvables. Ce travail a très souvent conduit à une correction des listes initiales pour une base de données fiable et correcte des agents éligibles à la promotion,
- Négocier des postes supplémentaires à la promotion,
- Attirer l'attention de l'administration sur certaines iniquités d'appréciations lors des examens de recours d'entretiens professionnels,
- Rappeler à la direction que les contrôleurs exercent des missions de plus en plus techniques et managériales sans aucune reconnaissance,
- Demander à la direction de négocier avec plus de conviction les taux de promotion promus/promouvables auprès de Bercy,
- Revendiquer un nombre plus important de postes pour le passage au corps supérieur. Le Plan Ministériel de qualification est loin de permettre une véritable perspective de carrière pour les adjoints administratifs,
- Défendre les dossiers des agents soumis à la commission de réforme.



LE MANDAT UNE EXIGENCE DEMOCRATIQUE :

Tous les agents l'ont constaté : il faut parfois attendre un « certain temps » avant d'être informé des décisions de la Direction.

Pour FO, les représentants du personnel sont élus et mandatés par les agents, c'est donc aux agents qu'ils doivent rendre compte. Nous continuerons à rendre compte régulièrement et quasi instantanément des décisions de CAP.

Echelon	Indice Majoré	Durée	Conditions d'accès au grade supérieur	Candidats Force Ouvrière
Contrôleur Principal B3				
11	582	-		LORIGNY Bruno DR Pays de la Loire
10	569	3 ans		
9	548	3 ans		
8	529	3 ans		
7	504	3 ans		
6	480	3 ans		
5	460	2 ans		
4	437	2 ans		
3	417	2 ans		
2	402	2 ans		DEFRANCE Marie-Josée DG/ DRH
1	389	1 an		
Contrôleur 1° classe B2				
13	529	-		BETTI Claude DR PACA
12	500	4 ans		
11	477	3 ans		
10	459	3 ans		
9	452	3 ans		
8	433	3 ans		
7	413	2 ans		
6	398	2 ans	*	
5	385	2 ans	**	
4	373	2 ans		
3	361	2 ans		
2	354	2 ans		
1	347	2 ans		
FONTAINE Frédéric DR Occitanie / Etablissement de Montpellier				
Contrôleur 2° classe B1				
13	498	-		DAVID Patricia DR Pays de la Loire
12	474	4 ans		
11	453	3 ans		
10	440	3 ans		
9	429	3 ans		
8	413	3 ans		
7	394	2 ans		
6	379	2 ans	***	
5	366	2 ans		
4	356	2 ans	****	
3	349	2 ans		
2	344	2 ans		
1	339	2 ans		
PIERRE-PIVERT-Louis Muriel DR Antilles-Guyane / Etablissement de Guyane				
CAROFF Mathieu D.R Pays de la Loire				

Parmi nos revendications FO-Insee...

... pour poursuivre notre engagement et nos actions et améliorer votre carrière :

- Une augmentation des taux de promotions pour l'avancement de grade
- Une carrière sans barrage et l'accès au grade supérieur dès que les agents remplissent les conditions statutaires,
- Un redressement de la pente de carrière par la réduction de la durée des échelons
- Une augmentation significative des possibilités de promotion de corps (accès à la catégorie A) aidée par un véritable plan ministériel de qualification
- Un rattrapage du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire
- Le maintien des primes pour les agents en arrêt maladie pour les périodes supérieures à 3 mois,
- Le passage automatique au grade ou corps supérieur 6 mois avant la cessation d'activité.

- * T/A en B3 si au moins 1 an dans le 6° et 5 ans de services B
- ** Concours Pro en B3 si au moins 1 an dans le 5° et 3 ans de services B
- *** T/A en B2 si au moins 1 an dans le 6° et 5 ans de services B
- **** Concours B2 si au moins 3 ans de services B

T/A : Tableau d'avancement



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, votez et faites voter pour les candidats FO Insee

